

**DECISION COMMUNAUTAIRE 005-2025**

**L'an deux mille vingt-cinq le 10 janvier**

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSISTANCE AUX  
HEBERGEURS – LOGICIEL 3DOUEST 2025**

La Communauté de Communes Vaison Ventoux dans le cadre du fonctionnement du logiciel de collecte de la Taxe de Séjour sur son territoire a fait appel à la Société 3DOUEST pour sa solution d'assistance aux hébergeurs à l'utilisation de la plateforme de déclaration et de paiement de la taxe de séjour.

Cette prestation étant arrivée à échéance au 31 décembre 2024, il convient de la renouveler sur la proposition telle qu'annexée

**Aussi,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération 037-2022 du 7 juin 2022 portant délégation au Président de la Communauté de Communes

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler ce contrat afin de permettre la continuité du service

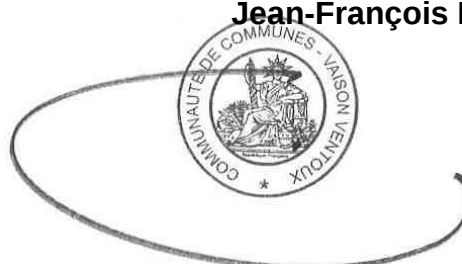
**Le Président,**

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer le renouvellement du contrat d'assistance aux hébergeurs proposé par la société 3DOUEST tel que ci-annexé

**Article 2 :** dit que cette décision sera présentée aux élus lors d'un conseil communautaire

**Jean-François PERILHOU**  
**Président,**



010-2025C

# PROPOSITION COMMERCIALE

N° 20241230-ALS1518TS



---

**Pour**

**Votre interlocuteur 3D Ouest**

**CC VAISON VENTOUX**

**Anne-Laure SAVIN**

5 rue de Broglie - Technopole Anticipa

22300 Lannion

Tél : 0257980150

Mail : anne-laure.savin@3douest.com

**Date de la proposition**

30/12/2024

---

## 2. NOTRE PROPOSITION COMMERCIALE

| Options retenues                                                           | Quantité | Prix € HT | Total € HT    | Total € TTC<br>(TVA 20.00%) |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|---------------|-----------------------------|
| Renouvellement assistance hébergeurs                                       | 1.00     | 800.00    | 800.00        | 960.00                      |
| Support téléphonique et mail de vos hébergeurs du 01/01/2025 au 31/12/2025 |          |           |               |                             |
| moins de 1000 hébergements                                                 |          |           |               |                             |
| <b>TOTAL 1 - Options retenues</b>                                          |          |           | <b>800.00</b> | <b>960.00</b>               |

## 3. VOTRE BON DE COMMANDE

|                                      | Prix total € H.T. | Prix total € T.T.C.<br>(TVA 20.00%) |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|
| Options retenues                     |                   |                                     |
| Renouvellement assistance hébergeurs | 800.00            | 960.00                              |
| <b>Total commande</b>                | <b>800.00</b>     | <b>960.00</b>                       |

Validité de l'offre : 30/03/2025

Bon pour commande

Nom et qualité du signataire :

Président  
Jean-François PERILLON

Signature et Cachet, précédés de la mention

"Bon pour commande" : Le 30 / 12 / 2024

L'acceptation du bon de commande vaut acceptation des conditions générales de vente page suivante



## 4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Commande et exécution

Toute commande passée auprès de la société 3D Ouest est ferme et définitive pour le client dès la réception par la société 3D Ouest d'un bon de commande ou de tout autre support faisant état d'une commande.

### Prix

Les produits sont fournis au prix fixé sur la base du tarif en vigueur au moment de la réception de la commande. Les tarifs s'entendent hors TVA, qui sera payée en plus. Les prix sont modifiables sans préavis et varient en fonction des remises et ristournes applicables à la date de réception de la commande.

### Conditions de règlement

- **Délais de paiement** : par virement sur notre compte bancaire Crédit Mutuel de Bretagne de Lannion, à 30 jours date de facture
- **Conditions d'escompte** : aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.
- **Pénalités en cas de retard de paiement** : en cas de défaut de paiement total ou partiel, à échéance de la facture, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal sera appliqué sur le Total TTC du montant restant dû. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à échéance de la facture. Ces pénalités de retard sont dues sans qu'un rappel ne soit nécessaire.
- **Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement** : conformément au décret 2012-1115, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera appliquée pour tout retard de règlement, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

|                                                                                                                 |              |                                   |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------|---------|
| <br>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE |              |                                   |         |
| TITULAIRE DU COMPTE:<br>3D OUEST<br>TECHNOPOLE ANTICIPA 5 RUE LOUIS DE BROGLIE 22300 LANNION                    |              |                                   |         |
| Code Banque                                                                                                     | Code Guichet | Numéro de compte                  | Clé RIB |
| 15589                                                                                                           | 22805        | 04186137144                       | 05      |
| IBAN                                                                                                            |              | FR76 1558 9228 0504 1861 3714 405 |         |
| BIC                                                                                                             |              | CMBRFR2BARK                       |         |
| DOMICILIATION:<br>CCM LANNION / 02 96 46 78 78                                                                  |              |                                   |         |

### Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués par la société 3D Ouest sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de la société 3D Ouest.

### Obligation du client – Droits incorporels

La vente des logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tout droit incorporel reconnu ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants droit.

En conséquence, en dehors de l'option constituée par les modules d'information, de réservation et de déclaration par internet, le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il est plus généralement rappelé que, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, les logiciels et autres produits vendus sont destinés exclusivement à l'usage des structures qui en ont fait l'acquisition et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon. De même, le client s'interdit de reproduire ou de permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités.